

La concertation publique a été essentielle dans le projet d'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté a mis à disposition des habitants un registre pour recueillir leur avis, organisé des réunions publiques d'information à la fin de chaque étape clé, et publié une lettre d'information.

Registre

Tout au long de la démarche d'élaboration du PLUi, les habitants pouvaient s'exprimer via un registre.

Le registre permet aux habitants et autres acteurs du territoire de notifier leurs remarques et observations relatives à l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal. Deux versions étaient mises à disposition :

1. Une version papier.

Était accessible au horaires d'ouverture du siège de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté : Maison de l'intercommunalité, 7 rue du colombier à Saint-Marcellin

2. Une version dématérialisée.

Était accessible depuis le site internet de la Communauté de communes

Réunions publiques d'information



Réunions publiques n°1 / novembre-décembre 2022

- Présentation de la démarche l'élaboration du PLUi.
- Présentation de l'étape : diagnostic de territoire.
- Partage de l'état des lieux issu du diagnostic.
- Partage des enjeux : démographie, habitat, mobilités, agriculture, commerce, industrie, tourisme.
- Partage des points de vigilance : ressource foncière, changement climatique, eau, risques naturels.

A consulter : [le support de présentation des réunions publiques n°1](#)

Réunions publiques à :

Vinay (29 novembre 2022)

Saint-Marcellin (8 décembre 2022)

Auberives-en-Royans (14 décembre 2022)

Réunions publiques n°2 / mars-avril 2024

- Présentation de l'étape : projet d'aménagement et de développement durables (PADD).
- Présentation du projet politique envisagé par les élus pour les 15 prochaines années.
- Partage des 4 axes stratégiques et 19 orientations du PADD.

A consulter : [Le support de présentation des réunions publiques n°2](#)

Réunions publiques à :

Cras (19 mars 2024)

Saint-Appolinard (26 mars 2024)

Saint-Romans (2 avril 2024)

Réunions publiques n°3 / décembre 2024 - janvier 2025

- Présentation de l'étape : règlement et zonage.
- Présentation des pièces réglementaires du PLUi.
- Présentation des thématiques sur lesquelles le PLUi peut agir.
- Présentation et mise en perspectives des 4 grandes zones (ZA, ZU, ZAU, ZN) qui composent le PLUi.

A consulter : [le support de présentation des réunions publiques n°3](#)

Réunions publiques à :

Pont-en-Royans (17 décembre 2024)

Saint-Sauveur (18 décembre 2024)

Vinay (7 janvier 2025)

Saint-Quentin-sur-Isère (8 janvier 2025)



Une démarche pour les 47 communes

Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté (SMVIC) est une intercommunalité récente, créée en janvier 2017 après la fusion des communautés de communes Chambaran Vinay Vercors, de la Bourne à l'Isère et du pays de Saint-Marcellin. Elle regroupe aujourd'hui **47 communes** et **45 540 habitants** sur un territoire de **596 km²**.

Le 16 décembre 2021, le Conseil Communautaire délibère en faveur de l'élaboration du premier Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi). Les élus actent ses objectifs et ambitions sur l'ensemble du territoire. C'est l'acte de naissance de la démarche PLUi.

Pourquoi le PLUi me concerne ?

Habitat, déplacements, économie, équipements, environnement... Le **PLUi va répondre à des enjeux qui touchent directement votre quotidien**. Le document est élaboré autour de **4 objectifs principaux** pour le développement de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté :

- Vers un **développement économique équilibré**
- Vers un **renforcement de l'attractivité et un rééquilibrage du territoire** pour soutenir l'agglomération centrale et la vitalité des villages
- Vers un **modèle de développement respectant les ressources, moins consommateurs d'espace et sobre en énergie**
- Vers une **plus grande solidarité humaine et territoriale**.

Un PLUi, c'est quoi ?



Un document **stratégique** qui traduit le projet politique de l'intercommunalité pour les 15 prochaines années.



Un outil **réglementaire unique** pour les 47 communes du territoire, qui prend aussi en compte les spécificités locales. Il remplacera, une fois approuvé, les PLU et documents d'urbanisme actuels. Ce document vise à réglementer l'occupation des sols et les constructions de chaque parcelle publique ou privée.



Un projet **équilibré** qui garantit la cohérence et la complémentarité du développement des communes de l'intercommunalité.

Lettre d'information

La lettre d'information PLUi synthétise les avancées de la démarche d'élaboration. Une approche idéale pour comprendre les enjeux en quelques minutes.

Lettre n°1 / septembre 2024

Synthèse de l'état des lieux du territoire, issue du diagnostic initial.

Synthèse des 4 axes stratégiques définis par le projet d'aménagement et de développement durables.

A consulter : lettre d'info n°1

Lettre n°2 / juin-août 2025

- Présentation des enjeux de l'enquête publique.
- Présentation des dispositifs mis en places.
- Planning des 65 permanences des commissaires enquêteurs.

A consulter : lettre d'info n°2

Et aussi...

En plus des dispositifs précédemment abordés, Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté s'efforce de communiquer sur la démarche d'élaboration du PLUi via d'autres canaux.

Articles de presse :

- Diffusion régulière dans la Mag (journal intercommunal).
- Diffusion d'information auprès des communes pour leurs journaux municipaux.
- Envoi de communiqués de presse à destination des médias locaux (Dauphiné libéré, Mémorial de l'Isère, L'écho des passions, Radio Sud-Grésivaudan, Radio Royans-Vercors, etc.)

Cartographie participative :

D'octobre 2024 à janvier 2025, la Communauté de communes a mis a disposition des habitants une cartographie participative accessible en ligne. Sur ce site internet dédié, toutes personnes pouvait poser une question, exprimer un souhait ou une inquiétude, etc. en la géolocalisant sur la carte du territoire.

Et aussi...

Dans la rubrique : élaboration du projet de PLUi...



Diagnostic initial

**Projet
d'aménagement et
développement
durables**

Règlement et zonage

**Consultation et
partage**